

**Bureau du 3 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0129**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain rue du Musée et appartenant au réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre la réalisation d'une voie nouvelle entre la route de la Nation et la rue du Musée à Rochetaillée sur Saône, la Communauté urbaine doit acquérir une bande de terrain nu de 987 mètres carrés dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 66 de la section AE et appartenant au réseau ferré de France (RFF).

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, cette acquisition interviendrait au prix de 4 935 F (752,34 €), admis par les services fiscaux. Les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition s'élèveraient à environ 4 000 F (609,80 €) ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à environ 4 000 F (609,80 €), seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0406.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,